

<p>Rapport de la commission des finances concernant le préavis no 27 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2008</p>
--

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 22 octobre 2007 pour l'étude de ce préavis. M. Rémy Jaquier, Syndic ainsi que M. Pierre Meyer, responsable des finances communales ont aimablement répondu à nos questions.

Bien que les finances communales se soient améliorées depuis quelques années, la Municipalité propose de laisser le taux d'imposition actuel inchangé à 80,5 pour l'année 2008 et ce, en regard des incertitudes qui subsistent, à savoir :

- Instabilité constante des résultats de la péréquation intercommunale
- Conséquences pour notre ville de l'entrée en vigueur de la péréquation intercantonale
- Probable diminution des bénéfices du service des énergies, conséquence de la future libéralisation du marché de l'électricité.

Ces trois principales raisons, auxquelles nous pouvons ajouter une probable hausse du niveau des taux d'intérêts des emprunts communaux à venir, de nombreux investissements à consentir ainsi qu'un endettement toujours important, nous poussent à faire preuve de prudence.

Le statu quo répond donc au principe de prudence en raison de la situation à laquelle nous devons faire face dans un proche avenir.

En conclusion.

Après délibération et au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres, que la commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis no 27 tel que présenté par la Municipalité

Dominique Viquerat
Président de la commission des finances

